

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 3 FEVIER 2018

Les invités présents :

M Lionel ROYER –PERREAUT Maire des 9et 10 arrondissements , M Didier REAULT Président du Parc National des Calanques, Mme Karina SADLAOUD Directrice de Cabinet de M. ROYER PERREAUT  
Mme Nathalie SIMON conseillère municipale, déléguée à la sécurité.  
M SEGALA service de l'urbanisme mairie de secteur, Mme Geneviève CANNICAVE présidente de la Fédération des CIQ du 9ème, ainsi que la présence de Mme Claude GOULON présidente du CIQ du Cabot

Les invités excusés :

M Jean-Marc CHAPUS Président de la Confédération des CIQ. Mme le Major LE CAM représentante de la police nationale, M Jean-Michel MURACCIOLE chargé de la voirie en mairie de secteur,  
M le MAJOR SCHILLACI du Bataillon des Marins Pompiers.

Tous les membres du Conseil d'Administration sont présents :

### 1°- INTERVENTION de M Didier REAULT

M Didier REAULT rappelle tout d'abord que le Parc National des Calanques se situe dans un contexte particulier par son imbrication dans la ville. De ce fait des difficultés existent pour concilier ville et nature et c'est souvent aux termes de longues négociations que les choses avancent. Il fait référence notamment à la création de la DFCI de la Panouse, il remercie d'ailleurs Mme Nathalie SIMON pour son implication et son aide qui ont permis de trouver des solutions qui conviennent à présent à tout le monde : les panousiens, les sapeurs-pompiers, les organismes chargés de la protection des espèces protégés, ce fut un long travail de concertation couronné de succès .

Toujours dans la même optique il nous rappelle que dans le plan de prévention des risques incendie, (PRIF) le débroussaillage figure en bonne place, il n'est plus nécessaire de demander l'autorisation pour débroussailler cela doit être fait dans le respect du cahier des charges. M REAULT rappelle qu'un propriétaire mitoyen avec une propriété publique est dans l'obligation de débroussailler cette parcelle dans les limites prévues.

Quelques questions sont posées :

- Le débroussaillage n'est pas fait par tous, comment faire ?

### Réponse de M REAULT :

Le préfet va insister cette année pour que le débroussaillage soit effectué, des visites de terrain sont actuellement en cours et un projet est à l'étude pour employer des moutons sur certaines zones.

- les jardiniers de la Rouvière jettent des déchets verts, en limite du parc, le risque d'incendie n'est-il pas aggravé ?

**Réponse de M REAULT :**

L'entreprise qui a jeté les déchets a eu l'autorisation du syndic de la Rouvière. Suite aux signalements fait par le CIQ cet état de fait a été dûment constaté par le Parc National des Calanques et par la police. Une procédure est en cours.

Un participant signale la présence d'une décharge sous les lignes EDF, M REAULT en prend note.

M REAULT aborde ensuite le problème de l'extension de KEDJE, et apporte quelques précisions : Le parc de LUMINY se situe en zone d'adhésion et n'est pas géré par le Parc National des Calanques ; KEDGE est une école de commerce construite sur une parcelle privée qui appartient à la Chambre de Commerce on ne peut pas interdire une construction sur une parcelle privée. Pour compenser l'abattage des pins des chênes seront replantés.

Le permis de construire a été délivré au mois de juillet

Un participant souligne que les écoles comme KEDGE doivent se développer pour rester compétitives et que cette extension est aussi profitable à la ville sur le plan économique.

-Intervention de Mme COLONNA qui tient à dire que la reconstruction de sa maison détruite par le feu vient de se terminer, elle remercie les panousiens qui l'ont aidée. Elle demande si des arbres vont être replantés et s'il est prévu une action pour limiter la présence des sangliers.

Mme BONNET rappelle que M REAULT doit nous quitter et que nous répondrons à cette question au cours de la réunion dont nous reprenons l'ordre du jour.

**2°- Rapport moral et d'activité**

Mme BONNET nous fait part brièvement de toutes les réunions auxquelles le CIQ a pris part. Elle rappelle les différentes animations proposées par le CIQ ainsi que le renouvellement de nos conventions avec les différentes activités, ces informations sont précisées sur le site internet du CIQ qui est régulièrement mis à jour.

Le rapport moral et d'activité est soumis au vote  
Il est approuvé à l'unanimité.

**3°- Rapport financier**

Les comptes sont commentés par Mme DEQUERD : nous sommes en déficit pour un montant de 192€ ce qui s'explique par une facturation d'eau qui va être régularisée (il nous a été facturé une consommation d'eau qui ne nous incombait pas). Une consommation plus importante en électricité et des frais occasionnés par la détérioration des serrures du local du CIQ qui ont dû être changées.

Le rapport financier est soumis au vote  
Il est approuvé à l'unanimité.

**4°- Le compte rendu de l'assemblée générale du 04/02/2017** - approuvé à l'unanimité ;

**5°- le compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 02/12/2017 (projet Séréna)**  
- approuvé à l'unanimité.

## 6°- INTERVENTION de M Lionel ROYER PERREAUT

### - Dossiers en cours relatifs à la Panouse

#### - Projet Séréna :

Mme BONNET précise que nous avons donné un accord au projet de construction sur la parcelle Séréna après la concertation avec les panousiens lors de l'assemblée générale extraordinaire du 02/12/2017 relative à ce sujet.

**M Lionel ROYER PERREAUT prend la parole** il nous confirme que rien n'a été fait sans concertation avec le CIQ dont les demandes ont été prises en compte par la mairie de secteur et par le constructeur de la résidence.

A la demande de Mme BONNET, M ROYER PERREAUT va faire une étude pour faciliter la sortie de l'avenue de la Panouse soit par la pose d'un feu fixe soit par le déclenchement au rouge du feu existant sur l'avenue du Redon principalement aux heures de pointe.

#### - Chauffage :

Nous avons fait intervenir plusieurs entreprises, il semblerait que le système de chauffage soit détérioré par la foudre. Nous avons des difficultés avec les services du patrimoine, propriétaire du local. **M ROYER PERREAUT assure qu'il va s'en occuper.**

#### - Propreté :

Une panousienne tente depuis 4 mois d'obtenir le changement d'une poubelle jaune

Mme SADLAOUD en prend note ainsi que des différentes plaintes au sujet du ramassage des ordures ménagères.

Il est rappelé par la présidente que les poubelles ne doivent pas restées sur la voie publique durant la journée.

### Dossiers relatifs au quartier

**M Lionel ROYER PERREAUT fait un point** sur le développement urbain dans les 9eme et 10eme arrondissements ; le plan local d'urbanisme voté il y a 15ans accorde le droit à construire et il lutte au quotidien pour réduire les constructions trop importantes. C'est pourquoi dans le cadre de la réflexion sur le PLUI il associe les CIQ pour définir un PLUI à la parcelle et réduire les constructions surtout dans la partie haute du 9ème arrondissement.

Interrogé sur la circulation M ROYER PERREAUT reconnaît que pour l'instant c'est un gros problème d'autant que les travaux en cours compliquent tout ; ceux du boulevard urbain sud se termineront en 2022/2023 Ils vont faciliter la circulation mais ne désengorgeront pas la partie haute de l'arrondissement d'où l'intérêt de restreindre les constructions.

Il évoque ensuite le problème du Jardin de la Mathilde :

Sa superficie actuelle est de 22000m<sup>2</sup> elle sera de 12000m<sup>2</sup>. Il précise qu'il a demandé une étude qui intégrerait le bd de la gaye et permettrait de moins rogner le Jardin de la Mathilde. Il propose aussi de décaler le terminus du tramway au niveau du CNRS pour éviter de surcharger le secteur du collège de la GAYE.

Puis il nous parle de la ZAC Regny : ce projet date de 40ans et il est bloqué dans l'attente du boulevard urbain sud (BUS). Il a revu les plans de masse qui étaient dépassés, le nouveau projet réduit les constructions.

## 7°- Questions diverses

-En ce qui concerne les sangliers le Maire a demandé une battue au préfet

-Dossier KEDGE : pour ce projet il a donné un avis défavorable le jugeant trop dense il est conscient que le développement du site de Luminy arrive a ses limites et rappelle qu'en cas d'incendie l'évacuation n'est pas simple. C'est au Préfet de décider.

- La piscine de Luminy

Sa construction est liée à la construction d'une piscine sur le site EUROMED donc retard mais cela va se faire ; cette piscine ne sera plus municipale

- Y aura-t-il un feu à la jonction du BUS et du BD de Ste Marguerite?

Oui et une voie sera créée pour tourner à gauche.

- Un participant regrette que les travaux sur le bd de Ste Marguerite supprime les stationnements

**M ROYER PERAUT explique** que ces travaux font partie d'un ensemble et préfigurent les espaces et la voirie de la ZAC Regny avec trottoirs et piste cyclable, il pense aussi que c'est à L'IPC et L'hôpital Ste Marguerite d'assumer leur stationnement.

Interrogé sur la pose des compteurs Linky M ROYER PERREAUT répond qu'il n'a aucun moyen d'intervenir sur la pose de ces compteurs.

- la circulation va-t-elle s'améliorer ?

M ROYER PEREAUT répond que les travaux de la L2 Est et Nord devraient améliorer la circulation, mais on circule mal aussi parce qu'il y a de plus en plus de voitures par exemple sur le site de Luminy c'est 12000 véhicules par jour.

Une autre solution sera apportée par le BHNS (Bus à Haut Niveau de Sécurité) qui permettra de relier Luminy à Castellane en 17 minutes et cela toutes les 6 minutes. Les travaux en cours entre Luminy et le Rond-Point de Mazargues vont permettre la pose d'une fibre qui donnera des informations sur le passage de ce bus (minutes d'attente ...) ces travaux seront terminés fin 2018.

## 8°- Retour à l'ordre du jour :

L'ordre du jour ayant été un peu perturbé Mme BONNET nous informe de quelques mesures concernant :

- La place Esquirol :

M MURACCIOLE nous recevra pour étudier le marquage au sol sur la place. Un riverain qui s'inquiète d'une interdiction de stationnement Mme BONNET précise qu'il ne s'agit pas d'interdire le stationnement mais de le matérialiser par un marquage au sol, qui permettra aux véhicules tels que les pompiers, les ambulances ou autres de manœuvrer sans problème.

- Borne d'incendie : la borne d'incendie située en haut de l'avenue de la Grande Gorge va bénéficier d'une signalisation spécifique pour qu'elle soit repérable par les pompiers.

- La maison de l'horloge va être vendue, il serait peut être judicieux en cas de demande de permis de construire de réserver une parcelle pour faciliter le croisement des véhicules, M le Maire est tout à fait d'accord.

- La maison de retraite Beau site qui doit également fermer – risque de constructions - Mme BONNET prend rendez-vous avec M. SEGALA et se rendra à la Mairie de secteur pour inscrire ces demandes sur le nouveau PLUI.

La séance est levée à 12H, les conversations se poursuivent autour d'un apéritif.

La secrétaire

Mme Colette APPETITI